



Fédération Syndicale Unitaire départementale de La Réunion
7 Bd Mahatma Gandhi Apt 4 bat C- 97490 SAINTE-CLOTILDE
Mail. fsu974@fsu.fr - Gsm 0693 00 30 52 - Fixe 0262 12 85 06

FONCTION PUBLIQUE D'ETAT
ET TERRITORIALE

DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE (A REPRODUIRE
MANUELLEMENT)

NOM.....Prénom.....

Grade et fonction

Lieu d'exercice :.....

à : *Nom et fonction du Chef d'établissement ou de service :*

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires et pour les agents non titulaires de l'État de la loi N° 82/997 du 23/11/82 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **vendredi 3 mars 2017 / mardi 7 mars 2017** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à :

Médiathèque de Sainte Suzanne (03/03) / lycée Antoine Roussin à Saint Louis (07/03)
De 9h00 à 16h30

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale.

(J.O. du 10 février 1995 et arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique et Arrêté du 30 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 9 février 1998 pour la fonction publique territoriale).

A.....

Le.....

Signature

La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance soit le 03 février ou le 07 février en fonction du lieu de stage